



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Contrôles successifs pour bénéficiaire de MaPrimeRénov'

Question écrite n° 15856

Texte de la question

Mme Stella Dupont attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement, sur les contrôles successifs pour bénéficiaire de MaPrimeRénov'. MaPrimeRénov' est un outil utile et efficace pour aider les propriétaires modestes dans la rénovation énergétique de leur logement. Le budget de MaPrimeRénov' déjà conséquent sera de nouveau augmenté en 2024. L'Agence nationale de l'habitat (Anah), comme pilote de cette aide, doit s'assurer de sa bonne utilisation, les fraudes ayant été mises en évidence de la part d'entreprises de travaux de rénovation énergétique. C'est pourquoi en application de l'article 10 du décret modifié du 14 janvier 2020 relatif à la prime de rénovation énergétique, l'Anah fait réaliser par Bureau Veritas en France métropolitaine, des contrôles sur place de conformité, des travaux effectués financés par MaPrimeRénov'. Toutefois, pour un même chantier, un usager peut bénéficier de MaPrimeRénov' et d'une prime certificats d'économies d'énergie (CEE). L'obtention d'une prime CEE peut aussi faire l'objet d'un contrôle aléatoire dans le cadre de l'arrêté du 28 septembre 2021. Ainsi, des bénéficiaires de MaPrimeRénov' et des CEE s'étonnent d'être contrôlés deux fois et parfois par le même bureau de contrôle. Elle souhaite savoir si un mécanisme empêchant le double contrôle peut être déployé, c'est-à-dire lorsqu'un contrôle est effectué au titre de MaPrimeRénov', peut-on alors faire en sorte qu'il n'y ait pas d'autre contrôle au titre de la prime CEE.

Données clés

Auteur : [Mme Stella Dupont](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15856

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2024](#), page 1531

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)